

Note de la réunion PEDT 8 mars

Présents :

- AEP (et aucune autre association) : Aurélie Botta, Elodie Jousse, Concetta Burgarella et Amel Khérif
- Ecole : Mme Dalle (directrice maternelle), M. Lalauze (directeur élémentaire) et Sabine Sarazin (institutrice élémentaire)
- Mairie : M. Le Maire, Simone Bessière, Sandrine Carmona, Gaëlle Masséi, Virginie Lesquier, Maxime Richard, Laurence Gess Lladeres

Introduction du Maire

Le Maire après avoir recueilli les avis des parents et de l'école lors des votes du 5 février, a fait une consultation en conseil municipal (lundi dernier). Les résultats de cette nouvelle consultation sont aussi partagés, avec la moitié sans avis, l'autre moitié se répartissant à peu près à 40% pour 4 jours et 60% pour 4,5 jours et certains 4j pour la mater et 4,5j pour l'élémentaire. Les résultats sont donc peu tranchés d'un coté comme de l'autre et le Maire n'a pas encore arrêté sa décision de déposer, ou non, une dérogation.

Il va organiser une réunion publique le 15 mars à 18h30 (en salle du conseil ou en salle Jacques Brel). En même temps il souhaite organiser une dernière consultation des parents en proposant une solution alternative avant de prendre sa décision.

Il souhaiterait ce soir définir les horaires pour les deux options : 4j et 4,5 jours afin d'organiser un vote en CE Extraordinaire avec des horaires clairs si le choix d'une demande de dérogation était validé.

Série de questions/réactions

- L'AEP précise qu'elle n'a pas eu le temps de consulter les parents sur des horaires et rappelle que les parents considèrent que la consultation n'a pas complètement eu lieu et demande une réunion publique.
- Le Directeur de l'école précise qu'il faut un CE extraordinaire pour voter des nouveaux horaires si on va demander la dérogation à 4j (pas nécessaire si on change simplement les horaires en restant à 4,5j). Sa convocation doit être faite 15 jours avant la date éventuelle proposée, Donc les convocations doivent partir le 20 (pour le CE Mater afin de le coller à celui prévu le 3 avril) et le 22 mars (pour le CE Elémentaire afin qu'il se tienne le 5 et que la dérogation puisse être, si besoin, déposée le 6 avril, date butoir). Les 2 Directeurs d'école demandent au Maire de trancher puisque de leur point de vue la consultation a suffisamment eu lieu.
- Quid des associations ? Vont-elles être consultées ? Le Maire répond que seulement 4 associations participent aux TAP : tennis, judo, volley, hand-ball et qu'il va les consulter.

Retour sur les horaires

Les enseignants demandent de sortir tous les jours à la même heure pour plus facilement organiser les activités.

Propositions d'horaires :

4j

- Mater : 8h45-11h45/13h45-16h45
- Elémentaire : 9h-12h/14h-17h

4j1/2

- Mater : même horaire qu'actuellement (8h45-11h45/13h45-16h et 8h45-11h45 le mercredi)
- Elémentaire : 9h-12h/14h-16h15 et 9h-12h le mercredi matin

Précision de la Mairie sur cette option : on va perdre en qualité sur les TAP et en coût. Actuellement, en Maternelle le système de TAP est particulièrement coûteux. 45mn pour une activité avec le goûter c'est trop court, du coup la Mairie a rallongé le temps à 1h15 avec le goûter, soit 5h/semaine alors que la CAF subventionne 4h/semaine.. Si on fait la même chose en Elémentaire pour garder des TAP d'1h30, ça généraliserait le souci et ça rajouterait un coût supplémentaire pour la Mairie et donc les contribuables.

La Mairie propose une solution alternative : semaine de 4 jours et des TAP (ou similaire) 2*1h30 le mercredi matin

Réactions

- Quid de TAP adaptés à la Maternelle? Réponse : Ils seront maintenus sans doute
- Question sur la capacité d'accueil du centre de loisirs? Quelle priorité à l'inscription au centre de loisirs pour les enfants qui vont au TAP le matin? Pas de réponse encore. Peut être que le centre de loisirs ne serait ouvert que l'après-midi et le matin TAP ou TLA.
- Autre souci, pas de financement spécifique pour des activités le mercredi (ils parlent du « plan mercredi » mais le gouvernement ne l'a pas approuvé officiellement)

Détail de la consultation :

Pour ou contre 4 jours avec TAP le mercredi matin en précisant les horaires et ce qui se passe si OUI et si NON :

- Si OUI massif le Maire demandera la dérogation avec des TAP le mercredi matin.
- Si NON massif il n'y aura pas de consultation supplémentaire, le Maire décidera entre maintenir le régime de 4,5j ou demander la dérogation selon son propre avis. A l'heure actuelle il ne dit pas ce qu'il va décider..

Sur le bulletin de consultation il sera indiqué que :

- La consultation sera considérée valide si la participation minimale des parents appelés à voter est de 50%
- un rappel sur la réunion publique d'information du 15 mars

Le questionnaire sera distribué le lundi 12 mars avec réponse possible du mardi 13 mars au mardi 20 mars (15h30). Dépouillement le mardi 20 mars à 15h30 pour l'élémentaire et 16h pour la maternelle avec à chaque fois, au moins, le directeur ou la directrice, un enseignant, des membres de l'AEP et quelqu'un de la Mairie.

On clarifie les règles qui étaient restées floues lors de la dernière consultation :

- un vote par parent **et par établissement**.
- Débat sur le vote ou non des parents d'enfant en CM2. Le Maire souhaite qu'ils ne votent pas pour pouvoir comparer avec les résultats de janvier.
- Quel nombre de votants est nécessaire, pour que le résultat soit considéré comme valide? Réponse quorum à 50%

L'AEP demande que dans le CR de cette réunion soit clairement précisé que l'AEP ne participera pas à la rédaction de la consultation par manque de temps pour consulter ses adhérents sur le sujet. Et donc que le questionnaire distribué doit indiquer clairement qu'il vient de la Mairie